

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014
REUNION DU 21 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze et le 21 janvier à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Gianni LEFEBVRE,

Absents excusés représentés : Aïcha EL AMRANI par Chantale PICARD,

Absents excusés : Laurent FICOT, Pierric DOS SANTOS, Rachida BORDEAUX, Isabelle VIALLARD, Jacques HUE, Dominique HEBERT

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

ORDRE DU JOUR :

- 1) **AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT ADULTE RELAIS ET CUI (Contrat Unique d'Insertion)**
- 2) **TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES - CHOIX DES ENTREPRISES**
- 3) **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)**
- 4) **DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N° 33**
- 5) **ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE « ETABLISSEMENT NORMAND DE RECUPERATION » EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TRANSIT, TRI, TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES ET DE TRANSIT DE DECHETS INDUSTRIELS BANALS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALIZAY**
- 6) **SIEGE - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2013**
- 7) **DIVERS**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014
REUNION DU 21 JANVIER 2014

Le dix sept janvier deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 janvier 2014.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au MARDI 21 JANVIER 2014 à 20 heures 30.

Le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2014 - 01

**AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT
ADULTES RELAIS, CUI (Contrat Unique d'Insertion) ET EMPLOIS D'AVENIR**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2014 le prix horaire des contrats aidés - Adultes relais, C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) et Emplois d'Avenir.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le prix horaire des contrats aidés cités ci-dessus soit porté à 9,92 € à compter du 1^{er} janvier 2014.

Objet de la délibération n° 2014 - 02

**TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - CHOIX
DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite réaliser des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert.

Au regard de l'avancement du projet, une consultation pour la désignation des entreprises chargées de la réalisation des travaux a été lancée. Cette procédure adaptée prévue à l'article 28 du Codes des Marchés Publics est décomposée comme suit :

- Lot n° 1 : Menuiserie PVC
- Lot n° 2 : Remplacement de chaudières de chauffage
- Lot n° 3 : Isolation des combles

Chaque lot fera l'objet d'un marché qui sera confié à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises solidaires.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 28 mai 2013 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 19 juin 2013 avant 16h00.

Après ouverture des offres, la commune, en qualité de pouvoir adjudicateur a procédé à l'analyse des dossiers.

Au terme des négociations, le pouvoir adjudicateur a décidé le 07 janvier 2014 d'attribuer les travaux aux entreprises suivantes, ayant remis les offres les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres prévus dans le règlement de consultation :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € H.T.	T.V.A. à 20 %	MONTANT EN € T.T.C
1	SOCIETE METINDBAT SAINT PIERRE LA GARENNE (27)	186 800,47 €	37 360,09 €	224 160,56 €
2	SOCIETE PASCAL LAMBERT THERMIQUE BOSC ROGER EN ROUMOIS (27)	52 085,00 €	10 417,00 €	62 502,00 €
3	SOCIETE LANOS ISOLATION BOSGOUET (27)	13 000,00 €	2 600,00 €	15 600,00 €
TOTAL		251 885,47 €	50 377,09 €	302 262,56 €

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014
REUNION DU 21 JANVIER 2014

Les membres du conseil municipal sont donc invités à :

- accepter la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert ;
- prendre acte de l'attribution des trois lots s'y rapportant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

VU la proposition du pouvoir adjudicateur en date du 07 janvier 2014,

ACCEPTE la réalisation des travaux de rénovation du groupe scolaire Jacques Prévert,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer les marchés correspondants avec les entreprises suivantes :
- signer les avenants en moins value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant global de l'estimation prévisionnelle.
- solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement de cette opération.

LOT	ENTREPRISE	MONTANT EN € H.T.	T.V.A. à 20 %	MONTANT EN € T.T.C
1	SOCIETE METINDBAT SAINT PIERRE LA GARENNE (27)	186 800,47 €	37 360,09 €	224 160,56 €
2	SOCIETE PASCAL LAMBERT THERMIQUE BOSC ROGER EN ROUMOIS (27)	52 085,00 €	10 417,00 €	62 502,00 €
3	SOCIETE LANOS ISOLATION BOSGOUET (27)	13 000,00 €	2 600,00 €	15 600,00 €
TOTAL		251 885,47 €	50 377,09 €	302 262,56 €

Objet de la délibération n° 2014 - 03

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R.123-19,

Vu la délibération en date du 12 juin 2008 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal n° 52/2013 en date du 11 octobre 2013 mettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'est est présentée au Conseil Municipale est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivants :
 - Paris Normandie
 - La Dépêche
 - L'Impartial
- La modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 21 JANVIER 2014

- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Objet de la délibération n° 2014 - 4
**ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 33 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-
ENQUETEUR**

Conformément à l'article L.161-10 du code rural, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 13 mai 2013 a prescrit une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 33 dit « Sente aux Anglais » en vue de sa suppression afin de permettre l'aménagement d'une zone d'activité.

L'enquête prescrite par arrêté du Maire en date du 26 septembre 2013 s'est déroulée du 26 octobre au 09 novembre inclus soit 15 jours consécutifs. Sept observations ont été inscrites sur le registre et deux courriers annexés.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de la portion du chemin rural n° 33 car ce chemin n'existant plus physiquement, rien ne s'oppose à son aliénation pour l'aménagement d'une zone d'activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.161-10 du code rural,

Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- PREND acte des conclusions du commissaire-enquêteur.
- AUTORISE L'aliénation en vue de la suppression de la portion du chemin rural n° 33 dit « Sente aux Anglais » d'une longueur de 136 mètres pour une superficie de 591 m².
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération n° 2014 - 5
**ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 26 : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-
ENQUETEUR**

Conformément à l'article L.161-10 du code rural, le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 13 mai 2013 a prescrit une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 26 dit « du Camp Albert » en vue de sa suppression afin de permettre l'aménagement d'une zone d'activité.

L'enquête prescrite par arrêté du Maire en date du 26 septembre 2013 s'est déroulée du 26 octobre au 09 novembre inclus soit 15 jours consécutifs. Sept observations ont été inscrites sur le registre et deux courriers annexés.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis défavorable à l'aliénation de la portion du chemin rural n° 26 car :

- Contrairement à ce qui est mentionné dans le dossier, ledit chemin fait l'objet d'un entretien, même sommaire, par la commune.
- Qu'il ressort des constatations faites sur place qu'un cheminement piétonnier est bien visible au centre de la sente. Qu'il en suit une fréquentation régulière du chemin par les riverains dont certains indiquent qu'ils l'empruntent de manière constante et continue, des portillons sont d'ailleurs visibles depuis l'arrière des jardins.
- Que dès lors on peut considérer que ce chemin est présumé être affecté à l'usage du public puisque la double condition à savoir des actes réitérés de surveillance et d'entretien par la commune ainsi que son utilisation avérée comme une voie de passage est réunie.
- Que l'argument tiré du fait que le chemin en « cul de sac » ne présente plus aucune utilité ne constitue pas à lui seul un motif pour envisager son aliénation.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 21 JANVIER 2014

- Qu'il n'est pas contesté par ailleurs que les riverains du chemin en assurent également l'entretien courant, chacun d'eux entretenant la partie située au droit de sa propriété. Les remarques exprimées dans le registre indiquent que les riverains sont fortement attachés à ce chemin et qu'il fait partie intégrante du patrimoine de proximité communal.
- Que le dossier ne démontre pas l'utilité de la cession du chemin au profit de la CASE.
- Que le dossier n'indique pas que des contacts ont été pris avec les concessionnaires chargés de l'entretien et de la maintenance de deux poteaux supportant des lignes électriques implantés sur l'emprise du chemin pour envisager avec eux les modalités d'accès en cas de cession. En effet, il apparaît évident que pour les raisons et nécessités de service évoquées ci-dessus, l'accès aux dits poteaux doit être absolument maintenu et garanti.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.161-10 du code rural,

Vu le décret n° 76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de suivre l'avis du commissaire enquêteur et les demandes des riverains et de REJETER le projet d'aliénation en vue de sa suppression de la portion du chemin rural n° 26 dit « du Camp Albert » d'une longueur de 244 mètres pour une superficie de 995 m².
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération n° 2014 - 06

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE « ETABLISSEMENT NORMAND DE RECUPERATION » EN VUE D'EXPLOITER UNE INTALLATION DE TRANSIT, TRI, TRAITEMENT DE DECHETS METALLIQUES ET DE TRANSIT DE DECHETS INDUSTRIELS BANALS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ALIZAY

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une enquête publique va avoir eu lieu du 21 janvier au 21 février 2014 concernant la demande d'autorisation déposée par la société « ETABLISSEMENT NORMAND DE RECUPERATION » en vue d'exploiter une installation de transit, tri, traitement de déchets métalliques et de transit de déchets industriels banals sur le territoire de la commune d'ALIZAY.

Un commissaire enquêteur tiendra des permanences à la mairie d'ALIZAY les 21 janvier, 8 et 21 février 2014 pour recevoir les observations du public. Monsieur le Maire invite les conseillers à aller en mairie d'ALIZAY afin de consulter le dossier et indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet. Monsieur le Maire signale qu'il a rencontré des élus de la commune d'ALIZAY et que ceux-ci ne sont pas opposés au projet.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- 04 voix POUR
- 01 ABSTENTION
- n'a pas d'objection à formuler sur la demande d'autorisation déposée par la société « ETABLISSEMENT NORMAND DE RECUPERATION » en vue d'exploiter une installation de transit, tri, traitement de déchets métalliques et de transit de déchets industriels banals sur le territoire de la commune d'ALIZAY.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 21 JANVIER 2014

SIEGE - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2013

Monsieur le Maire fait le résumé du compte rendu du comité syndical du 23 novembre 2013 du SIEGE. Il n'y a pas de travaux prévus sur la commune en 2014. Dans l'avenir, il faudra prévoir l'effacement des réseaux sur la partie haute de la rue du Taillis. Monsieur le Maire a constaté une différence par rapport à 2008 des sommes reversées à la commune par ERDF sur le raccordement des habitations au réseau électrique. Monsieur le Maire signale qu'il y a plus de maisons raccordées et que la taxe reversée n'augmente pas dans les mêmes proportions. Monsieur le Maire essaiera d'obtenir des informations sur le mode de calcul de cette taxe auprès des services du SIEGE.

DIVERS

➔ LOTISSEMENT DES AUBEPINES : Monsieur le Maire signale que la visite pour la réception des travaux du lotissement est prévue le 28 janvier 2014. Il fait part également d'un courriel de Madame ALLAIRE de EAD qui lui demande si la commune envisage de répercuter sur le prix de vente des terrains l'augmentation au 1^{er} janvier 2014 de la TVA. Après discussion il est décidé de ne pas augmenter le prix des terrains.

➔ VENTE DE LA MAISON CHAUCHE : Monsieur le Maire indique que les personnes qui souhaitent acheter cette propriété n'ont pas obtenu leur prêt et ont donc annulé le compromis de vente. Une annonce sera remise sur le site du « Bon Coin ».

➔ PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE SALLE DE PRIERES : Monsieur le Maire fait part du dépôt, par l'association des Musulmans de l'Andelle, d'un permis de construire d'une maison. Cette dernière sera utilisée comme lieu de culte. Monsieur le Maire signale un problème quant à l'implantation de cette construction qui est prévue en limite de propriété sur toute la largeur (est-ouest) du terrain. Du fait de la faible largeur de la parcelle, ce bâtiment se trouvera à quelques mètres seulement de la maison implantée sur le terrain voisin et occasionnera une gêne visuelle pour ces nouveaux propriétaires. Monsieur le Maire doit recevoir les personnes concernées et contactera à ce sujet le président de l'association des Musulmans de l'Andelle pour essayer de trouver une solution (changement d'implantation du nord au sud ou une autre solution.)

➔ PROJET DE REDECOUPAGE DES CANTONS : Monsieur le Maire présente le projet de carte établi pour le redécoupage des cantons. Le canton de Pont de l'Arche passerait de 10 communes à 21 communes, pour aller de Pitres à La Vacherie en faisant un demi-cercle. D'autres modifications importantes sont à noter comme la suppression du canton de LYONS LA FORET et le remplacement de FLEURY SUR ANDELLE, actuel chef lieu de canton, par ROMILLY SUR ANDELLE, ville la plus peuplée suite au redécoupage. Cette nouvelle carte des cantons doit être approuvée par le Conseil Général.

➔ Monsieur le Maire donne lecture de courriels et de lettres de l'association « ENTENTE NATATION LOUVIERS » concernant l'aménagement des créneaux d'occupation par l'association du nouveau centre aquatique de LOUVIERS. Après discussion lors d'une rencontre avec Monsieur MARTIN et les responsables de la CASE, un accord a été trouvé pour permettre à cette association de poursuivre ses entraînements dans de bonnes conditions.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur Pierre COBERT pour les condoléances adressées lors du décès de son épouse, Madame Gilberte COBERT.

TOUR DE TABLE

➤ Madame Chantale PICARD fait part des nombreux messages de remerciements reçus à la suite de la distribution des colis aux aînés de la commune. Elle signale que l'après-midi crêpes aura lieu le 02 février 2014. Les bénévoles pour la cuisson des crêpes et le service seront les bienvenus.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014
REUNION DU 21 JANVIER 2014

- Monsieur Gianni LEFEBVRE informe les conseillers d'une réunion de l'association « NON A L'AUTOROUTE » le jeudi 30 janvier 2014 à 20 heures à LERY (salle Nicolas Poussin).
- Monsieur Christophe PETIT annonce à tous avec beaucoup de satisfaction la mise en service des nouveaux feux tricolores situés au carrefour des rues Bourgerue, des Moulins, de la Ravine et du Bosc. Il déplore la lenteur des travaux malgré de très nombreuses relances de l'entreprise.
- Monsieur le Maire donne quelques explications concernant la SAPN, la non-suppression des péages et des problèmes de l'échangeur de Criquebeuf sur Seine.
- Madame Chantale PICARD signale que les bulletins municipaux sont en cours de distribution.

PAROLE AU PUBLIC

- Madame Annick RETOUT fait part de sa satisfaction concernant la décision du Conseil Municipal suite aux demandes des riverains et à l'avis du commissaire enquêteur pour le déclassement du chemin rural n° 26.

Fin de la séance : 22 heures 04

EMARGEMENT

	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
01	Mr Jean CARRE	Maire	
02	Mme Dominique HEBERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Absente excusée
03	Mme Chantale PICARD	2 ^{ème} Adjointe au Maire	
04	Mr Christophe PETIT	3 ^{ème} Adjoint au Maire	
05	Mr Pierric DOS SANTOS	Conseiller municipal	Absent excusé
06	Mr Gianni LEFEBVRE	Conseiller municipal	
07	Mr Jacques HUE	Conseiller municipal	Absent excusé
08	Mr Laurent FICOT	Conseiller municipal	Absent excusé
09	Mme Rachida BORDEAUX	Conseillère municipale	Absente excusée
10	Mme Aïcha EL AMRANI	Conseillère municipale	Pouvoir à Chantale PICARD
11	Mr Alain MARCADE	Conseiller municipal	Absent non excusé
12	Mr José ROUSSELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé
13	Mme Isabelle VIALARD	Conseillère municipale	Absente excusée
14	Melle Rouquiyata OUMAR	Conseillère municipale	Absente non excusée